Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_10-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° C25_09_2025_10 - Dispositif d'aide à l'immobilier agricole - Appel à projets 2025-2026 (annexe)
Annexe(s) :
- Règlement

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	56	13	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à PICHON Gilles), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DURGAND

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_10-DE

François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Dispositif d'aide à l'immobilier agricole - Appel à projets 2025-2026 (annexe)

Annexe(s) :

- Règlement

Vu l'article L1511-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu le régime cadre notifié SA.107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire, corrigé le 13 mars 2024 par une décision la Commission européenne (C(2024) 1714 final),

Vu la délibération C31_03_2022_02 du conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui comporte une thématique sur l'agriculture et l'alimentation,

Vu la délibération communautaire n°C17_11_2022_12 présentant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique du 17 novembre 2022, et tout particulièrement les quatre fiches socles qui constituent le Projet Agricole et Alimentaire Territorial,

Vu la délibération n° C17_11_2022_13 du conseil communautaire du 17 novembre 2022,

Vu la délibération n° C25_05_2023_46 du conseil communautaire du 25 mai 2023,

Vu la délibération C11_04_2024_07 du conseil communautaire du 11 avril 2024,

Le Projet Agricole et Alimentaire Territorial de Mellois en Poitou, détaillé dans le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique, a retenu l'enjeu « une agriculture plurielle et rémunératrice », qui se décline en différentes actions, dont un dispositif financier d'aide à l'investissement agricole.

Il a en effet été constaté que le développement des circuits alimentaires de proximité sont limités par le manque de volumes produits localement.

Afin d'encourager le développement des filières concernées sur le territoire, il a été expérimenté un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises agricoles et du territoire fin 2022, qui a été renouvelé en 2023 et 2024.

A ce jour, ce dispositif a permis d'accompagner 22 projets de réhabilitation, d'extension, de construction de bâtiments utiles à la production, à la transformation, à la commercialisation des produits agricoles issus du territoire.

Le dispositif est renouvelé pour l'année 2025-2026.

Les points du règlement sont précisés et mis à jour selon le document ci-annexé et synthétisés ainsi :

- Le demandeur a un statut d'exploitant agricole qui exerce une activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code Rural et de la Pêche maritime

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_10-DE

- Les critères et dépense éligibles sont :
  - Exploitations ou sociétés implantées sur l'une des 58 communes de Mellois en Poitou,
  - Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € hors taxe (HT),
  - Dépenses éligibles : construction et/ou extension en neuf, réhabilitation de l'existant, achat de matériaux, location de matériel BTP, dépenses de voiries et réseaux divers, terrassement en lien à la création ou l'aménagement d'un bâtiment (la réfection de cour seule n'est pas éligible)
  - Dépenses non éligibles : la maitrise d'œuvre, les honoraires d'architecte, la main d'œuvre liée aux travaux d'auto-construction, le matériel d'équipement dont l'irrigation, l'installation de serres non soumises à permis de construire.
- Les plafonds et taux d'aides suivant s'entendent tous financeurs confondus :
  - Plafond de dépenses éligibles par dossier : 30 000 € HT
  - Taux d'aides publiques : 30 %
  - Bonification pour les exploitations engagées en production biologique (1) ou dans une démarche Haute Valeur Environnementale (2) : 10 % du montant de la subvention

Ce dispositif d'aide « investissement immobilier agricole » se présente sous la forme d'appels à projets qui s'organiseront avec différentes périodes de candidatures qui seront possibles du 10 octobre 2025 au 10 octobre 2026. Il est prévu une enveloppe de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la poursuite du dispositif d'aide à l'investissement immobilier agricole encourageant la production, la transformation et la vente de produits alimentaires issus du territoire de Mellois en Poitou, pour une enveloppe de 50 000 €,

- DÉLÉGUER au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la décision sur signature des conventions d'attribution après l'avis du comité de sélection.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
2 oct. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
1 oct. 2025